



# DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE DE FOOT RCS NIVELLOIS 2019-2020

---

A retourner, avant le 30 Juin 2019  
à l'attention du Royal Cercle Sportif Nivellois  
1, Rue du Progrès, 1400 Nivelles

Vous trouverez, ci-dessous, les modalités d'inscription ou de réinscription pour la prochaine saison. Nous rappelons, avec insistance, que chaque joueur doit remplir le formulaire d'inscription/réinscription et le renvoyer, via la poste ou en main propre au club ou à l'entraîneur actuel, mais également remplir sa fiche signalétique personnelle que vous trouverez sur le site internet du club : [www.rcsnivellois.be](http://www.rcsnivellois.be)

## 1. Tarif

Les prix des cotisations ont été fixés comme suit:

- Catégorie U6: **270 €**
- Catégories U7 à U19 : **350 €**

Attention, une ristourne d'un montant de **20€** sera automatiquement accordée si le paiement est effectué **AVANT le 30 Juin 2019** et ce, peu importe la catégorie de l'enfant.

Une seconde ristourne sera également accordée pour chaque enfant supplémentaire par famille, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit, le montant de cette 2<sup>ème</sup> ristourne est également de **20€**.

Les 2 ristournes mentionnées ci-dessus sont cumulables.

Les cotisations doivent impérativement être payées sur le **compte IBAN n° BE49 0018 4591 7171 (BIC GEBABEBB)** du Royal Cercle Sportif Nivellois en n'oubliant pas de mentionner :

- Saison 2019-2020 - Nom+prénom+âge du joueur





Tout joueur qui ne sera pas en ordre au 1er Octobre 2019 ne pourra plus participer ni aux entraînements ni aux matchs et ce, dans le but de permettre aux formateurs de préparer au mieux les séances d'entraînements ainsi que les sélections des matchs.

Le RCSN étant bien conscient que de telles sommes peuvent être parfois difficiles à honorer, des facilités de paiements peuvent être mises en place, un mail peut alors être envoyé à la secrétaire du club, Mme Dutrieux Chantal, à l'adresse : [c.dutrieux@rcsnivellois.be](mailto:c.dutrieux@rcsnivellois.be)

Dès réception des documents d'inscriptions ainsi que du règlement de la cotisation, les sacs, les trainings ainsi que les équipements pourront être commandés. Le RCS Nivellois rappelle également que seuls les enfants en ordre de cotisations (ou les parents qui auront respectés les facilités de paiements) recevront leur pack.

## 2. Contenu

Le prix de la cotisation comprend notamment ;

- La cotisation annuelle à l'Union belge pour chaque enfant inscrit
- L'assurance contre les accidents de jeu (assurance de base)
- L'encadrement sportif tout au long de la saison
- L'inscription et la participation aux tournois de fin de saison
- La remise d'un pack « Jeunes » comprenant des chaussettes, short, maillot, veste et pantalon de training et sac à dos, le tout via notre partenaire JAKO et CREDECO.
- Un Season Pass offert, permettant à l'accompagnateur d'un enfant de bénéficier d'une entrée gratuite, valable tout au long de la saison lors d'un match de jeunes au Complexe militaire OU lors d'un match de l'équipe première au Parc de la Dodaine.
- L'entrée gratuite pour chaque enfant à tout événement organisé par le club.

## 3. Mutuelle

Un remboursement partiel (de 15 à 50 euros) de la cotisation peut être obtenu auprès de votre mutuelle, un document à remplir par le club pourra alors être présenté et rempli par notre secrétaire.





#### 4. Coordonnées du tuteur de l'autorité parentale

Je souhaite inscrire mon enfant, à l'Ecole de Foot du Rcs Nivellois, pour la saison 2019-2020.

Nom : ..... Prénom : .....  
(du titulaire de l'autorité parentale).

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... .....

Mail : ..... .....

Autre personne à prévenir en cas d'urgence (nom+tél) :... ..

Nom de l'enfant : .....Prénom : .....

Sexe : Garçon  Fille

Date de naissance : ... /... /..... Lieu : .....

Taille actuelle des vêtements (pour le pack) : .....

Pointure de l'enfant : .....

#### 5. Permanences Inscription

Des permanences seront assurées pour procéder aux **NOUVELLES AFFILIATIONS, TRANSFERTS** et répondre à vos questions.

Tout enfant déjà affilié au RCSN en 2017/2018 reste affilié au club , aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire vis-à-vis de la fédération. Pour les enfants qui étaient en transfert temporaire pour 1 an , il est impératif et nécessaire de réintroduire le transfert avant le début de la saison. Nous demandons également qu'aucune démarche personnelle de démission ne soit faite actuellement car les indemnités de formation restent dues vis-à-vis des clubs formateurs.

Tous les renseignements peuvent être obtenus lors des permanences qui auront lieu :





- Du 7/5 au 11/6 de 19h00 à 20h00
- Du 15/8 au 22/8 de 19h00 à 20h00
- A partir du 2 septembre sur rendez-vous au 0477-52 78 13.

Le correspondant qualifié, Mr Imbecht Olivier peut également être contacté par mail à l'adresse : [cq@rcsnivellois.be](mailto:cq@rcsnivellois.be)

#### 6. Autorisation parentale et médicale

Je soussigné(e), nom....., prénom.....,

Père                       Mère                       Tuteur                       Autre (précisez)

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Autorise mon enfant à pratiquer les activités organisées dans le cadre de l'école de football du Rcs Nivellois, je confirme également que mon enfant est apte à pratiquer une activité sportive et ce, après avoir consulté son médecin traitant.

Toute autre information importante sur la santé de l'enfant, d'éventuelles allergies ou autre souci médical peuvent être communiqués au club par mail, à l'adresse : [c.dutrieux@rcsnivellois.be](mailto:c.dutrieux@rcsnivellois.be)

Fait à .....

Le .....

Signature du ou des parents

